



COMMUNIQUE DE PRESSE

Economies d'énergie: une incohérence dans la politique fédérale

Le projet de refonte de l'ordonnance du Département fédéral des finances sur les déductions fiscales en faveur de l'énergie est une aberration en matière de protection de l'environnement. Il aura pour effet de réduire considérablement l'incitation des propriétaires à entreprendre la rénovation de leurs immeubles alors que les bâtiments sont aujourd'hui les plus gros consommateurs d'énergie sous toutes ses formes. La Fédération romande immobilière (FRI) refuse cette nouvelle version, censée entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. L'enjeu environnemental mérite mieux.

Le projet en consultation veut soumettre les investissements énergétiques qui donnent droit aux déductions fiscales à des critères plus restrictifs. Ce n'est pas cohérent. Après de longues tergiversations, la Confédération s'est récemment dotée d'un éventail de mesures incitatives visant à réduire la consommation d'énergie, comme l'affectation d'un tiers du produit de la taxe sur le CO₂ au programme national d'assainissement des bâtiments et l'introduction de déductions fiscales. Le projet de nouvelle ordonnance va à l'encontre de ces dispositifs. Il reprend d'une main ce qu'on a donné - ou fait semblant de donner - de l'autre.

Toute mesure qui économise l'énergie mérite d'être fiscalement encouragée. Un exemple. Le remplacement de vieilles fenêtres par un modèle plus étanche constitue manifestement une mesure économisant l'énergie. Elle donne droit à une déduction en vertu de l'ordonnance actuelle. Selon le projet, seule l'installation de fenêtres particulièrement sophistiquées donnera droit à une déduction. Cela aura pour conséquence de décourager certains propriétaires d'améliorer un tant soit peu l'efficacité énergétique de leur maison.

Un non-sens écologique

Tout est fait pour entraver la déduction fiscale. C'est un non-sens écologique. Contrairement à l'ordonnance actuelle, le projet prévoit une liste exhaustive des déductions admises, qui va exclure toute une série de mesures positives pour l'environnement. Un exemple. Selon le projet, le remplacement d'un système de chauffage principal par une installation fonctionnant aux énergies renouvelables donnera droit aux déductions. Ainsi formulée, cette disposition exclut des déductions notamment les mesures suivantes:

- Le remplacement d'une chaudière à mazout par une nouvelle chaudière à mazout ou à gaz. Une telle mesure permet pourtant d'améliorer les rendements énergétiques de 10 à 15%.
- L'installation de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire. En effet, de tels panneaux solaires ne contribuent pas au chauffage central du bâtiment.

Le projet relève que le «manque à gagner» résultant des déductions en faveur de l'énergie actuellement admises se situe entre 185 et 285 millions pour le seul impôt fédéral direct. La réforme permettra de réduire ce «manque à gagner». En fait, le projet du Conseil fédéral a pour but de rapporter plus d'argent à la Confédération au mépris des enjeux du développement durable. C'est une politique à courte vue qui dément tous les beaux discours en faveur de l'environnement.

Renseignements complémentaires:

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42